

# *Vers une nouvelle réforme du droit québécois de l'arbitrage conventionnel*

Professeur Frédéric Bachand  
Faculté de droit, Université McGill

Montréal, le 18 juin 2011



# Plan

I. Les objectifs

II. Les priorités

## I. Les objectifs

- Accroître l'accessibilité du système de justice civile
  - Disponibilité de l'arbitrage ①
  - Efficacité de l'arbitrage ②
- Promouvoir le Qc comme siège d'arbitrages internationaux ?
  - Non, ne devrait pas être une priorité, du moins pour l'État
- Soutien du système d'arbitrage commercial international ③

## I. Les objectifs

### ① Disponibilité de l'arbitrage

- Doctrine de l'inarbitrabilité débarrassée de tout préjugé face à l'arbitrage

### ② Efficacité de l'arbitrage

- Attentes des usagers (autonomie de la volonté, célérité, modicité des coûts, finalité, flexibilité, confidentialité, etc.)

### ③ Soutien du système d'arbitrage commercial international

- Accent sur exécution i) de la convention d'arbitrage et ii) de la sentence:
  - Consécration des principes généraux faisant consensus
  - Éviter les particularismes régionaux inadaptés
  - Stabilité et accessibilité du cadre juridique
  - Neutralité et célérité de l'intervention judiciaire

## II. Les priorités

- Disponibilité de l'arbitrage ?
  - Constat plutôt positif (2639 C.c.Q., *Desputeaux*)
  - Domaines inarbitrables (jurisprudence récente de la CA)
    - Inscription de faux: voir art. 1470 du Décret de 2011 (France)
    - Liquidation de compagnies
  - Arbitrage de consommation: le débat est clos
  - Matières familiales: reconsidérer interdiction absolue ?
- Accent devrait être surtout mis sur:
  - Renforcement du soutien du système d'arbitrage commercial int'l
  - Accroissement de l'efficacité de la justice arbitrale

## II. Les priorités

### 1. Le soutien au système d'arbitrage international

- Aspects méthodologiques
  - Devrait-on opter pour un régime dualiste ? Non
  - \*\*\* Coller davantage à la Loi type (structure, terminologie, etc.)
  - \*\*\* Adoption par les juges d'une perspective internationaliste
    - Prise en compte de la Loi type et de la Convention de NY
    - Prise en compte des travaux préparatoires
    - Prise en compte de la jurisprudence étrangère

## II. Les priorités

### 1. Le soutien au système d'arbitrage international (suite)

- Aspects pratiques
  - Centralisation accrue du contentieux (qualité, efficacité de l'intervention judiciaire)
    - Chambre spécialisée au sein de la Cour supérieure
    - Compétence en première instance à la Cour d'appel ?
  - Participation accrue d'intervenants/experts nommés par la Cour (ex. Singapour)

## II. Les priorités

### 2. L'efficacité de l'arbitrage

- Se débarrasser de quelques particularismes régionaux
  - \*\*\*Pouvoir des arbitres de prononcer des injonctions
  - L'effet de la convention d'arbitrage dans un contexte multipartite
  - Formalisme lié à la notion de « clause compromissoire parfaite »
  - L'*anti-suit injunction* destinée à stopper un arbitrage
  - Délai dans lequel le renvoi à l'arbitrage doit être demandé
  - Pouvoir des arbitres d'octroyer des mesures prov. /cons.
  - Contrôle judiciaire d'ordonnances de procédure (« sentence »)
  - Effet négatif du principe de compétence-compétence

## II. Les priorités

### 2. L'efficacité de l'arbitrage (suite)

- Autres points à considérer
  - Règle supplétive → nombre d'arbitres
  - Règle supplétive → confidentialité de l'arbitrage
  - Asymétrie → permission d'appel (contentieux post-sentence)
  - Contrôle judiciaire des décisions d'incompétence
  - Principe de l'*estoppel* (→ article 4 de la Loi type)
  - Droit applicable à la convention d'arbitrage
  - *Exequatur* de certaines ordonnances de procédure
  - Subsidiarité de l'intervention judiciaire (mesures prov./cons., mesures d'administration des preuves)

## 2. Efficacité de l'arbitrage (suite)

- Aspects pratiques
  - Soutenir davantage l'arbitrage institutionnel (différends internes)
    - Mise sur pied d'une *véritable* institution d'arbitrage *proprement québécoise*